

**AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT**  
**LITIGE CANADIEN RELATIF AUX MAILLES PELVIENNES POUR FEMMES D'AMS**

**Veillez lire attentivement. Ignorer cet avis aura une incidence sur vos droits.**

**QUEL EST LE RÈGLEMENT ET QUI INCLUT-IL?**

Un règlement à l'échelle canadienne a été conclu pour régler le litige contre American Medical Systems Canada Inc., American Medical Systems Inc. et Endo Pharmaceuticals (« AMS »). Si vous avez eu l'implantation d'un/de(s) Dispositif(s) de Maille Transvaginale AMS pour le traitement de l'Incontinence Urinaire d'Effort (IUE) et/ou pour le traitement du Prolapsus des Organes Pelviens (POP), vous pourriez avoir droit à une indemnité. Le règlement prévoit le versement de 20,8 millions de dollars canadiens qui serviront à payer les réclamations approuvées, l'administration du règlement, les frais de soins de santé engagés par les Assureurs de Soins de Santé Provinciaux et les honoraires des Avocats du Groupe.

Le Tribunal a approuvé un Protocole d'Indemnisation, lequel détermine les Membres du Groupe qui sont admissibles à une indemnité et le montant de celle-ci. Pour de plus amples informations sur la façon dont les indemnités sont déterminées, vous devriez prendre connaissance de l'avis en version détaillée, du Protocole d'Indemnisation, de l'Entente de Règlement et des documents connexes au [fr.amsmeshclassactions.ca](http://fr.amsmeshclassactions.ca) ou veuillez contacter l'Administrateur des Réclamations ou les Avocats du Groupe aux adresses mentionnées ci-dessous.

Conformément au Protocole d'Indemnisation, il y aura une Période de Réclamation Initiale, laquelle se terminera le **27 juillet 2020** et une Période de Réclamation Supplémentaire, laquelle se terminera le **27 juillet 2022**. La Période de Réclamation Supplémentaire permettra d'indemniser les femmes pour les blessures subies (ou aggravées) après le **27 juillet 2020** et les femmes qui ont raté la Date Limite de Réclamation Initiale.

**PARTICIPER AU RÈGLEMENT**

Si vous avez eu l'implantation d'un/de(s) Dispositif(s) de Maille Transvaginale AMS, vous devez déposer une réclamation auprès de l'Administrateur des Réclamations le ou avant le **27 juillet 2020** ou le **27 juillet 2022** au plus tard pour obtenir une indemnité en vertu de l'Entente de Règlement. Si ce délai est prolongé, toute prolongation et toute nouvelle date limite seront affichés au [fr.amsmeshclassactions.ca](http://fr.amsmeshclassactions.ca).

Les personnes sont encouragées à contacter l'Administrateur des Réclamations ou les Avocats du Groupe afin de recevoir les avis relatifs aux dates limites ou des mises à jour importantes. Des informations sur la façon de déposer une réclamation sont disponibles au [fr.amsmeshclassactions.ca](http://fr.amsmeshclassactions.ca). **Le dépôt d'une réclamation est complexe et nécessite vos dossiers médicaux.** Vous pouvez mandater les Avocats du Groupe ou l'avocat de votre choix pour vous assister. Les Avocats du Groupe limiteront leurs honoraires à 15% du montant de votre réclamation individuelle (plus les déboursés et les taxes) lorsqu'ils vous assisteront dans ce processus.

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS:**

Si vous avez des questions concernant l'Entente de Règlement et/ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le [fr.amsmeshclassactions.ca](http://fr.amsmeshclassactions.ca), contacter l'Administrateur des Réclamations au 1-866-571-7804, au [amsmeshclassaction@ricepoint.com](mailto:amsmeshclassaction@ricepoint.com) ou au:

**Actions collectives relatives aux Mailles Transvaginales AMS**

a/s RicePoint Administration Inc.  
P.O. Box 4454, Toronto Station A  
25, The Esplanade  
Toronto, Ontario, M5W 4B1

**Siskinds LLP**

680, Waterloo St.  
London, Ontario,  
N6A 3V8  
Elizabeth deBoer  
Tél: 1-800-461-6166

**Siskinds, Desmeules s.e.n.c.r.l.**

Les Promenades du Vieux-Québec  
43, rue de Buade, bureau 320  
Québec, Québec,  
G1R 4A2  
Erika Provencher  
Tél: 418-694-2009

**Rochon Genova LLP**

900-121, Richmond St. W.  
Toronto, Ontario,  
M5H 2K1  
Joel P. Rochon  
Tél: 416-363-1867

**Merchant Law Group**

100-2401, Saskatchewan Dr.  
Regina, Saskatchewan,  
S4P 4H8  
Evatt Merchant  
Tél: 306-359-7777

Le présent avis contient un résumé de certaines modalités de l'Entente de Règlement. S'il existe une contradiction entre le présent avis et l'Entente de Règlement, les modalités de l'Entente de Règlement auront préséance.

*Cet avis a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario*